



Valeurs républicaines ? Basta, dit la Cour ! La CGT a contesté la décision de la direction...

La CGT a contesté la décision de la Direction générale du travail de valider les listes du Syndicat des travailleurs corses (STC) pour les élections TPE sur tout le territoire français.

La volonté de la CGT répond à son engagement à lutter contre toutes formes de discrimination et, bien sûr, contre celle concernant les salariés en fonction de leurs origines. C'est cela que prône le STC avec la préférence pour les Corses, leur volonté de «corsisation» des emplois et la défense des salariés corses.

La décision que vient de prendre la Cour de cassation représente une démission de la justice à faire respecter les règles de la République!

Pour contester le droit du STC à prôner la discrimination entre salariés, la CGT a étayé son dossier par plusieurs éléments de preuve : comme une grève organisée contre la nomination de trois salariés «continentaux» ou des déclarations publiques de responsables du STC indiquant que l'action visant à la «corsisation» qui était jusqu'alors pacifique «pourra amener des actions différentes»!

Ces éléments de preuve ont tous été repris par l'avocat général et par la rapporteure de la Cour

de cassation. Ces derniers ont estimé qu'ils prouvaient l'effectivité de l'appel à discrimination prôné par le STC et le caractère discriminatoire du syndicat.

Le Défenseur des droits est également intervenu en ce sens dans le dossier.

La CGT s'insurge contre cette décision qui ne semble répondre qu'à des considérants politiques et se réserve le droit de poursuivre ses actions juridiques.

Ce qui est surprenant et dangereux pour la démocratie, c'est qu'on estime qu'une organisation qui prône la discrimination ne contrevient pas aux règles républicaines.

Elle continuera à mener le combat contre toutes les discriminations et la division des salariés.

Elle s'engage à poursuivre avec les salariés son action pour la conquête de droits nouveaux et collectifs.

Elle appelle ses militantes et militants à amplifier leurs mobilisations dans la campagne électorale en cours, les salariés à se mobiliser dans les urnes en votant massivement pour les listes CGT.

Ensemble, mobilisés pour conquérir des droits et défendre les intérêts de tous les salariés.

communiqué

Confédération Générale du Travail

263 rue de Paris - 93516 Montreuil Cedex - Tel : 01 55 82 80 00

Montreuil, 12 décembre 2016 - Ne pas jeter sur la voie publique - www.cgt.fr